

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 686

8 mars 2016

SOMMAIRE

Apax Global Alpha (Luxembourg) S.à r.l.	32924	Molay Capital S.A.	32883
Atlantic-Mediterranean Hotels & Resorts SA	32927	MRG S.à r.l.	32883
Ayam Holding S.A.	32917	Stockage Industriel Invest S.A.	32892
Bet S.A.	32919	Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l.	32884
Biomet Luxembourg S.à r.l.	32918	TC Investments I S.à r.l.	32890
BMBG Bond Finance GP S.à r.l.	32919	TEIF Germany Einbeck S.à r.l.	32891
BMBG Bond Finance S.C.A.	32920	TEIF Germany Simmern S.à r.l.	32891
Bolea Capital Gestion S.à r.l.	32918	TEIF MStar 2 S.à r.l.	32884
Bolea Capital S.A.	32920	TEIF MStar 3 S.à.r.l.	32885
Bougie Investment S.A. SPF	32920	Teko Group S.A.	32885
Brembo Corporate S.A.	32921	Tontarelli Lux S.A.	32886
B.V. Feldrien Investments	32918	Transbella Investholding S.A.	32886
Catore S.A.	32921	Transincom A.G.	32886
EC Capital Markets S.A.	32928	Treveria Eighteen S.à r.l.	32884
Eurolactis Group S.A.	32928	Treveria Two S.à r.l.	32889
Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl ...	32884	Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l.	32890
Logifret S.à r.l.	32882	Trinistar Liverpool S.à r.l.	32890
Longwy Immobilière Sàrl	32882	Trivisa S.A.	32887
Lumax International Holdings S.A.	32882	Tulsa Luxembourg S.à r.l.	32928
Luxellence S.A.	32882	UGD Corporation S.A.	32888
Luxellence S.A.	32882	Unden S.A.	32888
M8 agence de publicité S.A.	32883	United International Management S.A.	32887
Marsaf S.A.	32883	V-Atrium 1 S.à r.l.	32888
Millipore International Holdings S.à r.l.	32883	Vertigo JVCo Lux S.à r.l.	32889
Modus Consulting S.A.	32921	Victus Holdings (Europe) S.à r.l.	32889
		WB Properties	32892

Logifret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 179.474.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1818 Howald, le 12 décembre 2014.

Madame Séverine CREOLA

Gérante

Référence de publication: 2016060512/12.

(160021575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Longwy Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 30.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060513/9.

(160020890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016060523/11.

(160021030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Luxellence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 32, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 153.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060525/10.

(160021058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Luxellence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 32, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 153.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060526/10.

(160021059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 359.091.330,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016060539/13.

(160021201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Molay Capital S.A., Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 157.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060541/9.

(160021088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Marsaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 31-33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 113.821.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060549/10.

(160020916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

MRG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 23, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 119.528.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060562/10.

(160021164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

M8 agence de publicité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.010.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060563/10.

(160021063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Signature.

Signature.

Signature.

G.I.L., Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.500.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour G.I.L. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016060405/12.

(160021249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.726.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 14 décembre 2015

Conformément à la résolution prise par le conseil de gérance en date du 14 décembre 2015, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la société du 5, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002465/14.

(160000404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Treveria Eighteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.956.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002474/17.

(150241017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TEIF MStar 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.018.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Olivier Marbaise avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 30 Starlight EUR S.à r.l. devenu TEIF MStar Holdings Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 11 novembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002512/24.

(16000095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TEIF MStar 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.592.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015

- de nommer Olivier Marbaise avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002513/20.

(16000094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Teko Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 176.295.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 30 décembre 2015, du commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Egalement, nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 30 décembre 2015, des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration;

- Monsieur Laurent Teitgen, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Maurizio Mauceri, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEKO GROUP S.A.

Référence de publication: 2016002516/20.

(160000405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Tontarelli Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 3, Z.A.E. Robert Steichen - Rue Bommel.
R.C.S. Luxembourg B 107.009.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2015

- 1) Démission de Mesdames Gabrielle MAZZOLA et Chiara TONTARELLI de leurs fonctions d'administrateurs.
- 2) Renouvellement du mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, de Messieurs Sergio TONTARELLI et Cristian TONTARELLI.
- 3) Sont nommé administrateurs du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018:
 - Monsieur Attilio GERMANO, né le 16 juillet 1968 à Fano (Italie), demeurant 45, rue des Prés à L-4880 Lamadelaine,
 - Monsieur Fausto GROTINI, né le 23 juillet 1951 à Osimo (Italie), demeurant 1, avenue de l'Aviation à F-54400 Longwy (France),
 - Monsieur Darren REYNOLDS, né le 26 mai 1973 à Wakefield (Royaume-Uni), demeurant 42 Mountbatten Avenue Sandal à Wakefield WF2 6HD (Royaume-Uni).
- 4) Mise à jour de l'adresse du Délégué à la gestion journalière, Monsieur Attilio GERMANO: 45, rue des Prés à L-4880 Lamadelaine.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016002519/21.

(150240991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Transbella Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.672.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 14 novembre 2015 à 10h30

- est nommé administrateur et administrateur-délégué M. Eric VAN DER VEN, né le 28 septembre 1947 à Batavia, Indonésie, et demeurant Wijnstraat 77, NL-3311 BT Dordrecht, Pays-Bas en remplacement de Johannes Christianus VOESENEK
 - est renouvelé le mandat d'administrateur de SELINE FINANCE Ltd
 - est renouvelé le mandat d'administrateur de SELINE MANAGEMENT Ltd,
- toutes ces nominations étant à effet du 13 novembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2019.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

TRANSBELLA INVESTHOLDING SA

Eric VAN DER VEN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016002521/20.

(150241037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Transincom A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.101.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 décembre 2015 a nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière:

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

L'assemblée a également renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Michaël Zianveni

- Monsieur Jean-Yves Nicolas

- Madame Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016002522/21.

(160000571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Trivisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 156.695.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2015

Le 1^{er} décembre 2015 s'est tenue de manière extraordinaire l'Assemblée Générale des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance et accepte le rapport du Commissaire à la Liquidation sur la bonne exécution par le Liquidateur de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} juillet 2015.

Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge au Commissaire à la Liquidation et au Liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver tout paiement anticipé fait par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Après avoir pris en compte le fait que les dettes existantes de la Société ont toutes été payées ou que les provisions nécessaires ont été faites par le Liquidateur en vue de l'apurement de dettes de la Société qui deviendront exigibles après le clôturage de la liquidation, et qu'il ne restera pas de boni de liquidation après distribution des actifs de la Société aux actionnaires de la Société par ou pour le compte du Liquidateur, l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir de la date de publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'ancien siège social de la Société sis au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016002524/33.

(160000906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

United International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mai 2015

Le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B149133, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour United International Management S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016002527/16.

(150240999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

UGD Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 174.269.

—
EXTRAIT

La soussignée Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société UGD Corporation S.A., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 174 269, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 31 décembre 2015.

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2016002530/15.

(160000224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Uden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.601.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 18 décembre 2015

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UNDEN S.A.

Référence de publication: 2016002531/14.

(150241135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

V-Atrium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.001,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.690.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique en date du 23 décembre 2015 que:

- Monsieur Marc Limpens a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 23 décembre 2015;
- Madame Natalia Volkova-Venturini, née le 22 mai 1970 à Moscou (Russie), ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg, a été nommée gérante avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Limpens, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour V-Atrium 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016002535/19.

(160000183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Vertigo JVCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.844.

—
Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, les associés ont décidé

- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse d'un des associés de la Société, SOF-10 Vega Holdings Lux S.à r.l., du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002538/21.

(160000068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Victus Holdings (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.309.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 October 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 20 Octobre 2015 que:

- Monsieur Justin Partington avec adresse professionnelle au Maple Lodge, Kings Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 1QF a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat;

Luxembourg, le 31 Décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016002539/15.

(150240996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Treveria Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.345.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises pas l'associé unique de la Société du 29 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 30 décembre 2015;

- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 30 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002496/17.

(150241014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.546.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002497/22.

(160000048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Trinistar Liverpool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.548.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l. devenu Trinistar Liverpool JVCo S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 6 février 2015 publié le 25 mars 2015 sous le numéro 817
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002498/25.

(160000047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TC Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.475.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 2 décembre 2015 à 16h00

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société TC INVESTMENTS I S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société TC INVESTMENTS I.S.à r.l., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation auprès de la société PARFININDUS S.à r.l., 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2016002504/16.

(160001111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.743.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Olivier Marbaise, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 7A rue Stümper, L-2557 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 30 Starlight EUR S.à r.l. devenu TEIF MStar Holdings Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 11 novembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002505/22.

(160000100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.334.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Olivier Marbaise, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 7A rue Stümper, L-2557 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de refléter auprès du RCS le nom actuel de l'associé de la Société à savoir Lux 30 Starlight EUR S.à r.l. devenu TEIF MStar Holdings Lux S.à r.l. en vertu d'une décision de son associé en date du 11 novembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002506/22.

(160000099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Stockage Industriel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.346.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2015

Il a été porté à connaissance et il a été décidé comme suit:

1) la démission des personnes suivantes de leurs mandats d'administrateurs de la société, avec effet rétroactif au 19 juin 2015:

- La société anonyme de droit belge «VINCENT LOGISTICS S.A.», ayant son siège social à B-4731 Eynatten, 89, Langstraße, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0430.957.142, administrateur;

- Monsieur Erwin SCHRÖDER, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, administrateur.

- Madame Caroline VERGOTTE, domiciliée à B-4730 Raeren, 49, Belven, administrateur, Administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration.

2) Madame Caroline VERGOTTE, née le 21 mars 1966 à Waregem (B), domicilié à B-4730 Raeren, 49, Belven, est nommée administrateur unique, pour une durée se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021. Elle engagera et représentera la société, en toutes circonstances, par sa signature individuelle.

3) la démission de Monsieur Joseph FAYMONVILLE, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet rétroactif au 19 juin 2015.

4) de nommer, avec effet rétroactif au 19 juin 2015, en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société «FN-SERVICES S.à r.l.», avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.183.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 janvier 2016.

Pour STOCKAGE INDUSTRIEL INVEST S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2016002453/31.

(16000504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

WB Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.030.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of the month of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Partners Group Real Estate Secondary 2013 (EUR) S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par action) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.472, acting through its managing general partner Partners Group Management III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.994 ("PG 1");

2) Partners Group Real Estate Secondary 2013 (USD) A, L.P. Inc., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey Registry under number 1781 ("PG 2");

3) Partners Group Real Estate Secondary 2013 (USD) C, L.P. Inc., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey Registry under number 1782 ("PG 3");

4) Partners Group Global Real Estate 2011, L.P., a limited partnership organized under the laws of Scotland, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships in Scotland under number 7932 ("PG 4"); and

5) Peakside WB Partnership SCS, a special limited partnership (société en commandite speciale) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18-20 Edward Steichen, L- 2540, Luxembourg and registered with the

Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.134, acting through its managing general partner Peakside Capital Advisors S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 18-20 Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.754 ("Peakside").

All the appearing parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, having her professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of five (5) powers of attorney given under private seal in Guernsey and Luxembourg on October 30th, 2015.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of WB Properties, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 200.030, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated August 27th, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 3035 on November 5th, 2015 and whose articles of association have not been amended since (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, fully paid-up.

III. The agenda of the general meeting (the "General Meeting") is as follows:

i. creation of ten (10) classes of shares within the share capital of the Company namely: the Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, all having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) within the share capital of the Company and relevant reallocation of existing shares within the newly created classes;

ii. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500) by the issuance of one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class A shares, one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class B shares, one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class C shares, one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class D shares, one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class E Shares, one million hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class F Shares, one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class G Shares, one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class H Shares, one million one hundred twenty-five thousand two (1,125,002) Class I Shares and one million one hundred twenty-four thousand nine hundred eighty-two (1,124,982) Class J Shares to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), and relevant subscriptions;

iii. amendment and complete restatement of the articles of association of the Company with the exception of the corporate object which will remain unchanged; and

iv. statutory appointments.

The appearing parties then adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to create ten (10) classes of shares within the share capital of the Company namely: the Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, all having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and to reallocate the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company as follows:

i. one hundred and thirty-four thousand (134,000) existing shares, currently held by PG 1, into (i) thirteen thousand four hundred (13,400) class A shares, (ii) thirteen thousand four hundred (13,400) class B shares, (iii) thirteen thousand four hundred (13,400) class C, (iv) thirteen thousand four hundred (13,400) class D shares, (v) thirteen thousand four hundred (13,400) class E shares, (vi) thirteen thousand four hundred (13,400) class F shares, (vii) thirteen thousand four hundred (13,400) class G shares, (viii) thirteen thousand four hundred (13,400) class H shares, (ix) thirteen thousand four hundred (13,400) class I shares and (x) thirteen thousand four hundred (13,400) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

ii. two hundred and ninety-seven thousand one hundred thirty-eight (297,138) existing shares, currently held by PG 2, into (i) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class A shares, (ii) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class B shares, (iii) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class C, (iv) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class D shares, (v) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class E shares, (vi) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class F shares, (vii) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class G shares, (viii) twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class H shares, (ix)

twenty-nine thousand seven hundred thirteen (29,713) class I shares and (x) twenty-nine thousand seven hundred twenty-one (29,721) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

iii. seven hundred and thirty-four thousand one hundred twenty-five (734,125) existing shares, currently held by PG 3, into (i) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class A shares, (ii) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class B shares, (iii) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class C, (iv) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class D shares, (v) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class E shares, (vi) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class F shares, (vii) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class G shares, (viii) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class H shares, (ix) seventy-three thousand four hundred twelve (73,412) class I shares and (x) seventy-three thousand four hundred seventeen (73,417) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

iv. seventy-two thousand two hundred thirty-seven (72,237) existing shares, currently held by PG 4, into (i) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class A shares, (ii) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class B shares, (iii) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class C, (iv) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class D shares, (v) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class E shares, (vi) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class F shares, (vii) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class G shares, (viii) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class H shares, (ix) seven thousand two hundred twenty-three (7,223) class I shares and (x) seven thousand two hundred thirty (7,230) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

v. twelve thousand five hundred (12,500) existing shares, currently held by Peakside into (i) one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares, (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares, (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) class C, (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares, (v) one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares, (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares, (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares, (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares, (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares and (x) one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

As a result, the one million and two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) of the Company are held as follows:

Classes of shares	PG 1	PG 2	PG 3	PG 4	Peakside	Total
Class A Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class B Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class C Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class D Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class E Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class F Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class G Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class H Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class I Shares	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Class J Shares	13,400	29,721	73,417	7,230	1,250	125,018
Total	134,000	297,138	734,125	72,237	12,500	1,250,000

Second resolution

The General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500), in order to bring its current amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500) to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) by way of creation and issue of one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class A Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class B Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class C Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class D Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class E Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class F Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class G Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class H Shares, one million one hundred twenty-five thousand and two (1,125,002) Class I Shares, one million one hundred twenty-four thousand nine hundred eighty-two (1,124,982) Class J Shares each, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

I. PG 1 declared to subscribe for the following:

- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class A Shares;
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class B Shares;
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class C Shares;
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class D Shares;
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class E Shares;

- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class F Shares;
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class G Shares;
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class H Shares;
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class I Shares; and
- one hundred twenty thousand six hundred six (120,606) Class J Shares,

with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, newly issued by the Company, and to have them fully paid-up by way of a contribution in cash for an amount of one million three hundred fifty-one thousand six hundred and fifty-seven euro (EUR 1,351,657) to be allocated as follows:

- twelve thousand sixty euro and sixty cents (EUR 12,060.60) to be allocated to the share capital of the Company; and
- one million three hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-six euro and forty cents (EUR 1,339,596.40) to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

II. PG 2 declared to subscribe for the following:

- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class A Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class B Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class C Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class D Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class E Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class F Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class G Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class H Shares;
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and thirty-one (267,431) Class I Shares; and
- two hundred sixty-seven thousand four hundred and twenty-three (267,423) Class J Shares,

with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, newly issued by the Company, and to have them fully paid-up by way of a contribution in cash for an amount of two million nine hundred ninety-seven thousand one hundred fifty-five euro and sixty-two cents (EUR 2,997,155.62) to be allocated as follows:

- twenty-six thousand seven hundred forty-three euro and two cents (EUR 26,743.02) to be allocated to the share capital of the Company; and
- two million nine hundred seventy thousand four hundred twelve euro and sixty cents (EUR 2,970,412.60) to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

III. PG 3 declared to subscribe for the following:

- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class A Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class B Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class C Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class D Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class E Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class F Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class G Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class H Shares;
- six hundred sixty thousand seven hundred and seven hundred and five (660,705) Class I Shares; and
- six hundred sixty thousand seven hundred (660,700) Class J Shares,

with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, newly issued by the Company, and to have them fully paid-up by way of a contribution in cash for an amount of seven million four hundred four thousand seven hundred two euro and seventy-five cents (EUR 7,404,702.75) allocated as follows:

- sixty-six thousand seventy euro and forty-five cents (EUR 66,070.45) to be allocated to the share capital of the Company; and
- seven million three hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-two euros and thirty cents (EUR 7,338,632.30) to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

IV. PG 4 declared to subscribe for the following:

- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class A Shares;
- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class B Shares;
- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class C Shares;
- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class D Shares;
- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class E Shares;
- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class F Shares;

- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class G Shares;
- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class H Shares;
- sixty-five thousand hundred and ten (65,010) Class I Shares; and
- sixty-five thousand and three (65,003) Class J Shares,

with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, newly issued by the Company, and to have them fully paid-up by way of a contribution in cash for an amount of seven hundred twenty-eight thousand five hundred eighty-one euro and sixty-three cents (EUR 728,581.63) to be allocated as follows:

- six thousand five hundred euro and ninety-three cents (EUR 6,500.93) is to be allocated to the share capital of the Company; and
- seven hundred twenty-two thousand eighty euro and seventy cents (EUR 722,080.70) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

V. Peakside declared to subscribe for the following:

- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class A Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class B Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class C Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class D Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class E Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class F Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class G Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class H Shares;
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class I Shares; and
- eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class J Shares,

with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, newly issued by the Company, and to have them fully paid-up by way of a contribution in cash for an amount of one hundred twenty-six thousand eighty-two euro (EUR 126,082) to be allocated as follows:

- one thousand one hundred twenty-five euro (EUR 1,125) is to be allocated to the share capital of the Company; and
- one hundred twenty-four thousand nine hundred fifty-seven euro (EUR 124,957) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of twelve million six hundred and eight thousand one hundred and seventy-nine euro (EUR 12,608,179) is now at the free disposal of the Company, evidence of which has been produced to the undersigned notary.

As a result of the above resolutions, the twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares of the Company are held at the date hereof as follows:

Classes of shares	PG 1	PG 2	PG 3	PG 4	Peakside	Total
Class A Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class B Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class C Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class D Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class E Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class F Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class G Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class H Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class I Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Class J Shares	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Total	1,340,060	2,971,440	7,341,170	722,330	125,000	12,500,000

Third resolution

The General Meeting resolved to amend and completely restate the articles of association of the Company. The appearing parties, represented as stated here-above, have thus requested the undersigned notary to enact the following restatement of the Articles:

"Title I. Definition, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Definitions. The following capitalized terms used in these articles of association shall have the following meanings:

"Act" shall mean the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

"Affiliate" means a company controlled by, controlling or under common control with a Shareholder or any company, where "control" shall mean either (i) ownership, directly or indirectly, of more than 50% of the voting rights in the Sha-

reholder or a company, as the case may be, or (ii) the right to appoint the majority of the directors of the Shareholder or a company, as the case may be, or investment vehicle(s) managed and or advised by any of their respective affiliates and clients, subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable.

"Articles" means the Company's articles of association, as amended from time to time.

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company available for distribution (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium if any) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Act or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including share premium if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Act or of the Articles.

"Board" means the Company's board of managers.

"Business Day" means a day other than a Saturday, a Sunday or a public holiday, on which banks are open for general business in Luxembourg and Poland.

"Business Plan" means the business plan of the Company and its Subsidiaries as adopted by the Board and applicable and updated from time to time in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable.

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by the Board by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares issued in the class of Shares to be redeemed and cancelled

"Chairman" means the chairman of the Board.

"Class A Manager" has the meaning given to in article 14.

"Class B Manager" has the meaning given to in article 14.

"Group" means the Company and its Subsidiaries.

"Luxembourg" means the Grand Duchy of Luxembourg.

"Managers" means the managers of the Company from time to time, irrespective to their class, and the term "Manager" means any one of them.

"Major Decisions" means any of the following:

- a) the termination, variation or amendment of the constitutional documents of any of the Subsidiaries.
- b) the creation of a new class of shares or new equity securities by any of the Subsidiaries.
- c) the creation of a new class of debt securities by the Company or by any of the Subsidiaries.
- d) an amendment or reduction of the share capital, share premium account or capital redemption reserve of any of the Subsidiaries.
- e) issue of new equity securities by any Subsidiaries.
- f) issue of new debt securities or hybrid instruments by the Company or by any of the Subsidiaries.
- g) disposals of any of the Subsidiaries or properties owned by the Company.
- h) approval and/or update of the budget for the any property portfolio or any of the Subsidiaries and any amendments thereto.
- i) the entering into or amendment of the bank financing documentation, or any amendment to the existing financing structure, including but not limited to the increase of leverage.
- j) apart from the bank financing as described in paragraph (i) above, any indebtedness, including but not limited to bank finance, PIK instruments and shareholder loans at the Company level or any of the Subsidiaries.
- k) refinancing or restructuring of the bank financing.
- l) signing, assignment, amendment or termination of any material contracts (with annual value in excess of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) and/or with a duration longer than 5 years).
- m) change in auditors of the Company or any of the Subsidiaries.
- n) the Company or any of the Subsidiaries, or any group company within the structure, initiating or being involved in material litigation or entering into or waiving any settlement agreement.
- o) entry into or termination of any contract or arrangement between the Company or any of the Subsidiaries on one hand and the Portfolio Administrator or an Affiliate of the Portfolio Administrator or related parties of the Portfolio Administrator on the other hand.

p) the granting of security, encumbrances, collateral or guarantees over shares and/or the assets of the Company or of the Subsidiaries.

q) taking steps to wind up, liquidate or dissolve any of the Subsidiaries.

r) creating new subsidiaries of the Company or new companies within the Group or any amendments to the structure provided for under any Shareholders' Agreement, as applicable.

s) conducting any business not contemplated in any Business Plan.

t) entering into, surrendering, terminating or making any material amendments to lease agreements that on an annual basis account for at least (i) two hundred and fifty thousand (EUR 250,000), or (ii) twenty five per cent (25%) of the individual property's gross rent.

u) incurring any costs not included in the Business Plan (including operating expenses and capex) which exceed the total annual budget by more than five per cent (5%).

v) the transfer of part of any shares in (or shareholder loan to) the Company or any Subsidiaries.

w) to the extent not contained in the Business Plan or annual budget, any Group company acquiring or selling material companies or material assets.

x) implementation of or making of any change to any material accounting policy or derivatives program of the Company or a group company or any group company making any material claim, disclaimer, surrender, election or consent for tax purposes.

y) the approval of any qualified replacement for any key man, as may be further detailed in any Shareholders' Agreement, as applicable.

z) approving all non-arm's length or affiliate transactions and to be consulted on any actual or potential conflicts of interest.

"Majority Shareholders" means the four (4) shareholders of the Company holding the highest number of shares in the Company.

"Minority Shareholder" means a shareholder holding the smallest number of shares in the Company.

"Portfolio Administrator" means any portfolio administrator appointed in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement, as applicable.

"Property" means any real estate property owned by the Company or any of its Subsidiaries from time to time.

"Shareholder" means any shareholder of the Company from time to time.

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement or joint venture agreement (or similar agreement), relating to, inter alia, the Company as may be entered into from time to time between, among others, the Shareholders.

"Subsidiaries" means any direct or indirect subsidiary of the Company from time to time.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount

Art. 2. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "WB Properties" (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the Act, as well as by these Articles.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The Manager or, should there be two or more Managers, the Board is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Object. The object of the Company is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself all financial management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs, in order to secure its own obligations or the obligations of any person or company whatsoever;

- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions and, in particular, to issue bonds and preferred equity certificates, whether convertible or not, of any kind; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real estate or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector without the requisite authorisation.

Art. 5. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Share capital, Shares, Transfers

Art. 6. Share capital. The share capital is set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, fully paid-up, divided into

- (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares");
- (ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B Shares");
- (iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class C Shares");
- (iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class D Shares");
- (v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class E Shares");
- (vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class F Shares");
- (vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class G Shares");
- (viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class H Shares");
- (ix) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class I Shares"); and
- (x) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class J Shares");

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall together be referred to as the "Shares", each being a "Share".

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of redemptions and cancellations of classes of shares such cancellations and redemptions of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through redemption and cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.2), such class of shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the total cancellation amount, and each holder of the shares of the relevant class of shares that is being redeemed and cancelled shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class which is being redeemed.

The shares so redeemed shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Act.

Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the redemption of its shares set out in these Articles and in article 49-8 of the Act.

All Shares have equal rights unless otherwise provided in these Articles.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Convertible instruments issued or to be issued by the Company may be stapled to the Company's shares, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

In the event of an increase of the share capital, each of the shareholders shall have the right to exercise its right to subscribe for new shares pro rata its, at the time, existing shareholding in the Company. To the extent that the Shareholder does not exercise such right, the other shareholders shall be entitled to subscribe for any shares thus not subscribed for pro rata to their holding of shares, resulting in dilution for the Shareholder which does not fully exercise its right to subscribe for shares in accordance with the foregoing.

Art. 7. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders (the "General Meeting") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the assets and profits of the Company, as may be decided by the General Meeting in accordance with the provisions set forth in any Shareholders' Agreement, as applicable.

Vis-à-vis the Company, the Company's Shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

A register of shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Act and may be examined by each Shareholder who so requests it.

Art. 9. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Art. 10. Share Transfer and register of shareholders. Except for transfers in accordance with article 10.3 and article 11 (or as a consequence of removal of a portfolio administrator in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement, as applicable), the Minority Shareholder shall not have the right to transfer or otherwise let the total or part of its Shares or other instruments/interests in the Company pass to another person or entity, without the prior written consent from the Majority Shareholders, it being agreed that such consent shall not be unreasonably withheld if the proposed transfer is made due to tax reasons or legislative changes and that the transferee shall accede to this agreement with all rights and obligations thereunder

Unless otherwise provided for herein, any transfer of shares or other instruments/interests in the Company to a non-shareholder is subject to the prior approval of shareholders of the Company representing at least 75% of the corporate capital of the Company for the purposes of article 189 of the Act. To the extent that the Shareholder complies with the provisions of this Agreement in relation to a proposed transfer of shares, each Shareholder undertakes to vote in favour of the transfer at the relevant general meeting of the shareholders.

Notwithstanding the provisions in articles 10.1 and 10.2, a Shareholder shall have the right to transfer, at the same time, all (and not less than all) of its shares to the Affiliate, provided that the Affiliate which acquires the shares assumes all rights and liabilities of the transferring shareholder under any Shareholder's Agreement by becoming a shareholder to any Shareholder's Agreement and taking the transferring shareholder's place and provided that the Affiliate remains an Affiliate of the Shareholder during the term of any Shareholder's Agreement.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in the General Meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable, any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) in accordance with the provisions of these Articles and any Shareholders' Agreement, as applicable, shall transfer a same proportion of shares in any and all classes of shares it holds in the Company (for the avoidance of doubt from class A to and including class J) together with the convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments, as applicable.

Transfers of shares shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder during normal working hours upon request.

Art. 11. Tag Along. If the Majority Shareholders (the "Selling Parties"), receive an offer from a third party (as may be further detailed in any Shareholders' Agreement, as applicable) regarding the purchase of their shares, the Selling Parties shall inform a shareholder holding the Minority Shareholder (the "Receiving Party") of such an offer, subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable. The Receiving Party has then the right but not the obligation to demand that its shares be purchased on the same terms and conditions and at the same time as the Selling Parties' shares, subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable. In the event that the third party is not interested in purchasing all of the shares so offered, each Shareholder concerned shall be entitled to sell as many of its Shares out of the total number of Shares that the third party is interested in purchasing on a pro rata basis in relation to their current holding of Shares.

In order to exercise the tag-along right, the Receiving Party shall send a tag-along notice to the Selling Parties with a copy to the Board specifying the enforcement of the tag-along right, such notice to be made within twenty (20) Business Days after having been notified by the Selling Party of the receipt of an offer pursuant to the terms of this article 11.

Art. 12. Drag-Along Rights. If an offer is made by a third party (as may be further detailed in any Shareholders' Agreement, as applicable) to acquire an interest in the Company, any of the Majority Shareholders (the "Dragging Shareholders") have the right to require from the Minority Shareholder (the "Dragged Shareholder") to sell its shares and other instruments/interests in the Company (including but not limited to any shareholder loans) on a pro rata basis. Such drag-along transfer shall occur on the same terms and conditions as the transfer of the Dragging Shareholders' shares, it being however expressly agreed that the Dragged Shareholder shall only be required to provide representations and warranties as to the ownership of its shares and the fact that the latter are free from any encumbrances.

In order to exercise the drag-along right, the Dragging Shareholders shall send a transfer notice to the Dragged Shareholder with a copy to the Board specifying the enforcement of the drag-along right. The Dragged Shareholder receiving such notice hereby irrevocably agrees to take all reasonable actions necessary to support the Dragging Shareholders in order to complete the transfer pursuant to the offer and to transfer any and all of their shares or other instruments/interests in the Company to the offer or on the terms and conditions and at such date as shall be specified in the drag-along notice, however not earlier than fifteen (15) Business Days after the delivery of the drag-along notice.

Art. 13. Issuance of new securities - Pre-emptive Rights. Any Shareholder shall be able to participate on a pro rata basis in issuance of new securities (equity, indebtedness, hybrid instruments or otherwise), be it at the Company level or any other level within the structure.

Title III. Management

Art. 14. Management. The Company will be managed by at least four (4) Managers, mandatorily divided into two categories of Managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers".

The Manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company.

The Majority Shareholders shall be entitled to propose for appointment two (2) Class A Managers. In the event the Manager(s) appointed upon proposal by any of the Shareholders ceases from his/her office for whatever reason, the relevant Shareholder shall have the right to designate the substitute of the ceased Manager(s). It being understood that a substitute of a ceased Manager appointed upon proposal by the Minority Shareholder shall be professionally resident in Luxembourg. Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable, as long as no cause event has occurred and that the Minority Shareholder is not in Default, it shall be entitled to propose for appointment at least one (1) B Manager who shall be professionally resident in Luxembourg. The General Meeting may, at any time and ad nutum, remove and replace any Manager, subject to the foregoing.

Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a Manager, the General Meeting of the Company shall be convened within three (3) Business Days.

The Managers shall serve for a term beginning upon their election at the annual Shareholders' meeting and ending at the next annual Shareholders' meeting and may be re-elected without limitation. The Managers shall not be entitled to receive any remuneration from the Company for their work performed in their capacity as Managers. All costs and expenses for the participation in the meetings of the Board incurred by a Manager engaged in the service of a Shareholder shall be borne by such Shareholder.

The Board shall appoint from among its members a Chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The Chairman shall preside over all meetings of the Board. In case of absence of the Chairman, the Board shall be chaired by one of the Managers present and appointed for that purpose. The Board may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board or for such other matter as may be specified by the Board.

The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board may from time to time determine. Meetings of the Board shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. In any case, the Board may meet without notice at any time if all its members are present or represented. A Manager may also waive notice of a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board. The Board meetings shall be held in Luxembourg. A Manager may also waive notice of a meeting.

At least once a year a meeting of the Board shall be held (each a "Board Meeting") in order to review and approve any changes to the Business Plan and the Portfolio Administrator's recommendations. Such meeting shall be convened at least ten (10) days prior the Board Meeting by written notice.

Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another Manager as his proxy.

A Manager may represent more than one Manager.

Notwithstanding anything to the contrary, the Managers may participate in a Board Meeting by telephone, videoconference, or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate each other. Participation in a Board Meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board Meeting and shall bear the date of the last signature. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

A quorum for the Board shall exist at the presence (or representation) of a majority of the Managers, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. For the avoidance of doubt, a quorum does exist under the presence set out in this paragraph even if a present (or represented) Manager is prevented from voting due to conflict of interest.

Decisions by the Board shall, unless otherwise provided for by the Companies Act, these Articles or any Shareholders Agreement, be passed by a simple majority of the Managers present or represented. Notwithstanding the foregoing, all Major Decisions require affirmative votes of the majority of the Managers, including the affirmative vote of at least one (1) Class A Manager.

For so long as no cause event has occurred and that the Minority Shareholder is not in default, and subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable, any material amendment to the articles of association of any of the Subsidiaries which is not in line with any Shareholders' Agreement and which may impair the Minority Shareholder's rights under any Shareholders' Agreement shall require the affirmative votes of a majority of the Managers, including the affirmative votes of at least one (1) Class A Manager and (ii) one (1) Class B Manager.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the Managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the Chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 15. Powers of the Managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

In dealing with third parties, the Board, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound by (i) the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager, or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board.

Art. 17. Sub-Delegation and agent of the Managers. The Board may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or Manager(s) of the Company.

The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 18. Remuneration of Managers. The remuneration of any Manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first Managers will be fixed in a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 19. Liabilities of the Managers. The Manager or Managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of Shareholders

Art. 20. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the General Meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the General Meeting.

Annual shareholders' meetings shall be held as required by law. A Shareholder holding at least 15% of the share capital of the Company may request the Board to convene an extraordinary shareholders' meeting. Shareholders' meetings shall be convened upon resolution by the Board or otherwise in accordance with the Act.

Unless resolutions are taken in accordance with article 21 paragraph 9, resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting.

The shareholders may be convened to a General Meeting by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A shareholder may procure his or her or its representation at any General Meeting by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each Manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Any reference in these Articles to resolutions of the General Meeting shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a General Meetings by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

For so long as no cause event has occurred and that the Minority Shareholder is not in default and subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, as applicable, any material amendment to the Articles which is not in line with any Shareholders' Agreement and which may impair the Minority Shareholder's rights under this Agreement shall require the affirmative votes of a majority of the Shareholders representing seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company, including the affirmative vote of the Minority Shareholder.

Title V. Financial year, Balance sheet

Art. 21. Financial year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the Manager or, where there are two or more Managers, the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 22. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside and allocated to the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, the holders of the Shares shall receive by priority a preferential dividend calculated as follows and distributed in the following order:

- i. first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- ii. the holders of Class B Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- iii. the holders of Class C Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- iv. the holders of Class D Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

v. the holders of Class E Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

vi. the holders of Class F Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,

vii. the holders of Class G Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,

viii. the holders of Class H Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,

ix. the holders of Class I Shares shall be entitled to receive preferential dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then

x. the holders of Class J Shares shall be entitled to receive preferential dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class J Shares held by them, then

xi. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety pro rata to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

In addition, the Board, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the Board, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 23. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 24. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole Shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole Shareholder.

Any liquidation proceeds shall be split between the shareholders in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement, as applicable.

Title VII. Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution

The General Meeting resolves that the mandate of Eric Douglas MARTINSSON and Fabian NEUENSCHWANDER as class A managers of the Company and Karol MAZIUKIEWICZ and Alena SCHLUENZ, as class B managers of the Company shall end on the next annual general meeting of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at six thousand euro (EUR 6,000).

Declarations

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Partners Group Real Estate Secondary 2013 (EUR) S.C.A., SICAR, une société en commandite par parts constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.472, agissant par son associé gérant commandité Partners Group Management III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.994 ("PG 1");

2) Partners Group Real Estate Secondary 2013 (USD) A, L.P. Inc., une limited partnership constituée et gouvernée par le droit guernesiais, dont le siège social est établi à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey et enregistrée auprès du Guernsey Register sous le numéro 1781 ("PG 2");

3) Partners Group Real Estate Secondary 2013 (USD) C, L.P. Inc., une limited partnership constituée et gouvernée par le droit guernesiais, dont le siège social est établi à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey et enregistrée auprès du Guernsey Register sous le numéro 1782 ("PG 3");

4) Partners Group Real Estate 2011, L.P., une limited partnership constituée et gouvernée par le droit écossais, dont le siège social est établi à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey et enregistrée auprès du Register of Limited Partnerships in Scotland sous le numéro 7932 ("PG 4"); et

5) Peakeside WB Partnership S.C.S., une société en commandite simple, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à 46, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199134 ("Peakeside"), agissant par son associé gérant commandité Peakeside Capital Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182.754.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations délivrées sous seing privé à Guernesey et Luxembourg le 30 octobre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") détenant toutes les parts sociales représentant tout le capital social de WB Properties, une société à responsabilité limitée immatriculée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 200.030, constituée par un acte du notaire instrumentaire, en date du 27 août 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 3035 du 5 novembre 2015 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement libéré.

III. L'agenda des présentes résolutions (les "Résolutions") est le suivant:

i. la création de dix (10) Catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir: les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) dans le capital social de la Société et la réallocation des parts existantes dans les Catégories nouvellement créées;

ii. l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) par l'émission de un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie A, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie B, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie C, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie D, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie E, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie F, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie G, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie H, un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) parts sociales de Catégorie I, un million cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.124.982) parts sociales de Catégorie J pour le faire passer de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), et les souscriptions correspondantes;

iii. modification et refonte complète des statuts de la Société, à l'exception de l'objet social qui restera inchangé;

iv. nominations statutaires; et

v. divers.

Les parties comparantes ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de créer dix (10) Catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir: les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) dans le capital social de la Société et de réallouer les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts de la Société comme suit:

i. cent trente-quatre mille (134.000) parts existantes, actuellement détenues par PG 1, en (i) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie A, (ii) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie B, (iii) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie C, (iv) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie D, (v) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie E, (vi) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie F, (vii) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie G, (viii) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie H, (ix) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie I et (x) treize mille quatre cents (13.400) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

ii. deux quatre-vingt-dix-sept mille cent trente-huit (297.138) parts existantes, actuellement détenues par PG 2, en (i) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie A, (ii) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie B, (iii) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie C, (iv) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie D, (v) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie E, (vi) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie F, (vii) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie G, (viii) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie H, (ix) vingt-neuf mille sept cent treize (29.713) parts sociales de catégorie I et (x) vingt-neuf mille sept cent vingt et une (29.721) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

iii. sept cent trente-quatre mille cent vingt-cinq (734.125) parts existantes, actuellement détenues par PG 3, en (i) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie A, (ii) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie B, (iii) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie C, (iv) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie D, (v) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie E, (vi) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie F, (vii) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie G, (viii) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie H, (ix) soixante-treize mille quatre cent douze (73.412) parts sociales de catégorie I et (x) soixante-treize mille quatre cent dix-sept (73.417) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

iv. soixante-douze mille deux cent trente-sept (72.237) parts existantes, actuellement détenues par PG 4, en (i) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie A, (ii) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie B, (iii) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie C, (iv) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie D, (v) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie E, (vi) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie F, (vii) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie G, (viii) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie H, (ix) sept mille deux cent vingt-trois (7.223) parts sociales de catégorie I et (x) sept mille deux cent trente (7.230) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

v. douze mille cinq cents (12.500) parts existantes, actuellement détenues par Peakside, en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Par conséquent, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Catégorie des parts sociales	PG 1	PG 2	PG 3	PG 4	Peakside	Total
Catégorie A	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie B	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie C	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie D	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie E	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie F	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie G	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie H	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie I	13,400	29,713	73,412	7,223	1,250	124,998
Catégorie J	13,400	29,721	73,417	7,230	1,250	125,018
Total	134,000	297,138	734,125	72,237	12,500	1,250,000

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500), afin de le porter du montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), par la création et l'émission d'un million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie A, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie B, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie C, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie D, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie E, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie F, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie G, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie H, million cent vingt-cinq mille deux (1.125.002) Parts Sociales de Catégorie I, un million cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.124.982) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, ayant des droits et obligations identiques aux droits et obligations des parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

I. PG 1 a déclaré souscrire à:

- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie A;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie B;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie C;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie D;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie E;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie F;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie G;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie H;
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie I; et
- cent vingt mille six cent six (120.606) Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en numéraire pour un montant d'un million trois cent cinquante et un mille six cent cinquante-sept euros (EUR 1.351.657) à allouer comme suit:

- douze mille soixante euros et soixante centimes d'euros (EUR 12.060,60) à allouer au capital social de la Société; et
- un million trois cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et quarante centimes d'euros (EUR 1.339.596,40) à allouer au compte de réserve "primes d'émission" de la Société.

II. PG 2 a déclaré souscrire à:

- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie A;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie B;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie C;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie D;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie E;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie F;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie G;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie H;
- deux cent soixante-sept mille quatre cent trente et une (267.431) Parts Sociales de Catégorie I; et
- deux cent soixante-sept mille quatre cent vingt-trois (267.423) Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en numéraire pour un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-cinq euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 2.997.155,62) à allouer comme suit:

- vingt-six mille sept cent quarante-trois euros et deux centimes d'euros (EUR 26.743,02) à allouer au capital social de la Société; et
- deux millions neuf cent soixante-dix mille quatre cent douze euros et soixante centimes d'euros (EUR 2.970.412,60) à allouer au compte de réserve "primes d'émission" de la Société.

III. PG 3 a déclaré souscrire à:

- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie A;
- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie B;
- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie C;
- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie D;
- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie E;

- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie F;
- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie G;
- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie H;
- six cent soixante mille sept cent cinq (660.705) Parts Sociales de Catégorie I; et
- six cent soixante mille sept cent (660.700) Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en numéraire pour un montant de sept millions quatre cent quatre mille sept cent deux euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 7.404.702.75) à allouer comme suit:

- soixante-six mille soixante-dix euros et quarante-cinq centimes d'euros (EUR 66.070,45) à allouer au capital social de la Société; et
- sept millions trois cent trente-huit mille six cent trente-deux euros et trente centimes d'euros (EUR 7.338.632,30) à allouer au compte de réserve "primes d'émission" de la Société.

IV. PG 4 a déclaré souscrire à:

- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie A;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie B;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie C;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie D;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie E;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie F;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie G;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie H;
- soixante-cinq mille dix (65.010) Parts Sociales de Catégorie I; et
- soixante-cinq mille trois (65.003) Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en numéraire pour un montant de sept cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-un euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 728.581,63) à allouer comme suit:

- six mille cinq cents euros et quatre-vingt-treize centimes d'euros (EUR 6.500,93) à allouer au capital social de la Société; et
- sept cent vingt-deux mille quatre-vingt euros et soixante-dix centimes d'euros (EUR 722.080,70) à allouer au compte de réserve "primes d'émission" de la Société.

V. Peakside a déclaré souscrire à:

- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie A;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie B;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie C;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie D;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie E;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie F;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie G;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie H;
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie I; et
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en numéraire pour un montant de cent vingt-six mille quatre-vingt-deux euros (EUR 126.082) à allouer comme suit:

- mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.125) à allouer au capital social de la Société; et
- cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 124.957) à allouer au compte de réserve "primes d'émission" de la Société.

Le montant total de douze millions six cent huit mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 12.608.179) est actuellement à la libre disposition de la Société et preuve en a été actée par le notaire soussigné.

Par conséquent, douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Catégorie des parts sociales	PG 1	PG 2	PG 3	PG 4	Peakside	Total
Parts Sociales de Catégorie A	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie B	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie C	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie D	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000

Parts Sociales de Catégorie E	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie F	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie G	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie H	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie I	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Parts Sociales de Catégorie J	134,006	297,144	734,117	72,233	12,500	1,250,000
Totale	1,340,060	2,971,440	7,341,170	722,330	125,000	12,500,000

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société. Les parties comparantes, représentées tel que mentionné ci-dessus, ont donc requis le notaire soussigné d'acter la présente refonte des Statuts:

"I. Définitions, Objet, Durée, Sièges social

Art. 1^{er} . Définitions. Les termes suivants avec une lettre majuscule ont la signification suivante:

- "Loi sur les Sociétés" désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- "Affilié" désigne une société contrôlée par, qui contrôle ou sous contrôle commun avec un associé ou toute société, où "contrôle" désigne soit (i) la propriété, directement ou indirectement, de plus de 50% des droits de vote de l'associé ou d'une société, selon le cas, ou (ii) le droit de nommer la majorité des administrateurs de l'Associé ou d'une société, selon le cas, ou un/des véhicule (s) d'investissement géré(s) et ou conseil(s) par un de leurs affiliés et clients respectifs, soumis aux dispositions de toute Convention d'Associés, selon le cas.
- "Statuts" désigne ces statuts tels que modifiés au fil du temps.
- "Montant Disponible" désigne le montant total des profits nets de la Société disponible à la distribution (incluant les profits reportés) augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris la prime d'émission s'il y en a une) et (ii) selon le cas, du montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Catégories de Parts Sociales devant être rachetées et annulées mais réduit de (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée dans des réserves en vertu des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou de ces Statuts, chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires (sans pour autant, pour éviter tout soupçon, compter double) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$
 Selon lequel:
 AA = le Montant Disponible
 NP= les profits net (incluant les profits reportés)
 P= tout réserve librement distribuable (y compris la prime d'émission, s'il y en a une)
 CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Catégories de Parts Sociales devant être rachetées
 L= les pertes (incluant les pertes reportées)
 LR = toute somme devant être placée dans des réserves en vertu des disposition de la Loi sur les Sociétés ou de ces Statuts.
- "Conseil" désigne le Conseil de gérance de la Société.
- "Jour Ouvrable" désigne une journée autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié, où les banques sont ouvertes pour des opération courantes au Luxembourg et Pologne.
- "Investissements Envisagés" désigne le plan d'affaires de la Société et de ses Filiales, tel qu'adopté par le Conseil et applicable et mis à jour de temps à autre conformément aux dispositions de toute Convention d'Associés, selon le cas.
- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" doit être calculée par le Conseil en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.
- "Président" désigne le président du Conseil.
- "Gérant de Catégorie A" a la signification mentionnée à l'article 14.
- "Gérant de Catégorie B" a la signification mentionnée à l'article 14.
- "Groupe" désigne la Société et ses Filiales.
- "Luxembourg" désigne le Grand-Duché de Luxembourg.
- "Gérants" désigne les gérants de la Société au fil du temps, de toute classe que ce soit, et le terme "Gérant" désigne l'un d'entre eux.

"Décisions majeures"

désigne tout ce qui suit:

- a) la résiliation, la variation ou la modification des documents constitutifs de l'une des Filiales.
- b) la création d'une nouvelle catégorie de parts sociales ou de nouveaux titres de participation par l'une de ses Filiales.
- c) la création d'une nouvelle catégorie de titres de créance par la Société ou par l'une de ses Filiales.
- d) une modification ou une réduction du capital social, du compte de prime d'émission ou du compte de réserve pour le rachat du capital de l'une de ses Filiales.
- e) l'émission de nouveaux titres de participation par toute Filiale.
- f) l'émission de nouveaux titres de créance ou d'instruments hybrides par la Société ou par l'une de ses Filiales.
- g) les cessions de toute Filiale ou de toute propriété détenue par la Société.
- h) l'approbation et / ou la mise à jour du budget pour tout portefeuille de biens ou toute Filiale et toutes modifications apportées.
- i) la conclusion ou la modification de la documentation de financement bancaire, ou toute modification de la structure de financement existante, y compris mais pas limité à, l'augmentation de l'effet de levier.
- j) en dehors du financement bancaire comme décrit au paragraphe (i) ci-dessus, toute dette, y compris le financement bancaire, les instruments PIK et prêts d'associés au niveau de la Société ou de l'une de ses filiales.
- k) le refinancement ou la restructuration du financement bancaire.
- l) la signature, la désignation, la modification ou la résiliation de contrats importants (d'une valeur annuelle de plus de deux cents cinquante mille euros (250.000,00 EUR) et / ou d'une durée supérieure à 5 ans).
- m) changement des auditeurs de la Société ou de l'une de ses filiales.
- n) la Société, une de ses Filiales ou toute société du groupe au sein de la structure, qui entame ou est impliqué dans un litige important ou qui conclut ou déroge à tout accord.
- o) la conclusion ou la résiliation de tout contrat ou arrangement entre la Société ou l'une de ses Filiales d'une part, et de l'Administrateur de Portefeuille ou d'un Affilié de l'Administrateur de Portefeuille ou de parties liées de l'Administrateur de Portefeuille d'autre part.
- p) l'octroi de la sécurité, charges, sûretés ou garanties sur les parts sociales et / ou les actifs de la Société ou des Filiales.
- q) prendre des mesures pour procéder à la liquidation, liquider ou dissoudre toute Filiale.
- r) la création de nouvelles Filiales de la Société ou de nouvelles sociétés au sein du Groupe ou toutes modifications de la structure prévue par toute Convention d'Associés, selon le cas.
- s) mener toute affaire non envisagée dans les Investissements Envisagés.
- t) conclure, abandonner, résilier ou modifier substantiellement les contrats de location qui représentent annuellement au moins (i) deux cents cinquante mille euros (250.000 EUR), ou (ii) vingt-cinq pour cent (25%) du loyer brut de la propriété individuelle.
- u) encourir des coûts non inclus dans les Investissements Envisagés (y compris les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement) qui dépassent le budget annuel total de plus de cinq pour cent (5%).
- v) le transfert d'une partie des parts (ou prêt d'associé) à la Société ou l'une de ses Filiales.
- w) dans la mesure où ne figure pas dans les Investissements Envisagés ou budget annuel, toute société du Groupe qui acquiert ou vend des sociétés importantes ou de biens réels.
- x) la réalisation de tout changement de toute méthode comptable ou programme dérivés de la Société ou d'une société du Groupe ou toute société du groupe qui réclame, renonce, abandonne, choisit ou consent pour des raisons fiscales.
- y) l'approbation de tout remplaçant qualifié pour tout homme clé, comme il peut être détaillé dans toute Convention d'Associés, selon le cas.
- z) l'approbation de transactions faites dans des conditions de marché anormales et la consultation sur tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.

"Propriété"

désigne tout bien immobilier détenu par la Société ou l'une de ses filiales au fil du temps.

"Associé"

désigne tout associé de la société au fil du temps.

"Convention d'Associés"	désigne toute convention d'associés ou tout accord d'entreprise commune (ou contrat similaire), en lien avec, entre autres, la Société, auquel peuvent souscrire au fil du temps, entre autres, les Associés.
"Filiale"	désigne toute filiale directe ou indirecte de la Société au fil du temps.
"Montant Total d'Annulation"	doit être le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant total d'annulation pour chacune des Catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J doit être le Montant disponible de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de cette Catégorie à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale prévue pour la modification des Statuts, sous réserve que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

Art. 2. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "WB Properties" (ci-après la "Société") qui sera régie par le droit luxembourgeois, et particulièrement par la Loi sur les Sociétés ainsi que par ces Statuts.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le Conseil est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant dans les formes requises par la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est d'acquérir et détenir des participations dans toutes les sociétés ou entreprises, présentes ou futures, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société peut également, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, réaliser les opérations suivantes:

- effectuer pour elle-même toutes les opérations de gestion financière;
- établir des sociétés ou organisations, acquérir des participations relatives à ces sociétés ou organisations, contribution, transfert, fusion ou sous toute autre forme que ce soit;
- engager ou participer à toutes opérations de financement, consignation, prêt, gage, garantie ou dépôt, accorder des titres, pour lui-même ou pour le compte de tiers, y compris les sociétés du groupe auquel elle appartient, afin de sécuriser ses propres obligations ou les obligations de toutes personnes ou sociétés que ce soit;
- prêter de l'argent, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, pour obtenir ou accorder toute ouverture de crédit;
- emprunter sous toute forme, termes et conditions et, en particulier, émettre des obligations et des preferred equity certificates, convertibles ou non, de toute nature que ce soit; et
- réaliser des études et fournir un service d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale et administrative ou directoriale, pour le compte d'entreprises ou d'organisations dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, une participation, ou pour le compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de ses objets, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, ainsi que toutes les transactions relatives à des biens immobiliers ou des biens personnels.

La Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à s'engager dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier, sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,00.- EUR) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et divisées comme suit:

- i. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie A");
- ii. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie B");
- iii. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie C");
- iv. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie D");
- v. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie E, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie E");

vi. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie F, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie F");

vii. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie G, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie G");

viii. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie H, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie H");

ix. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie I"); et

x. un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune ("Parts Sociales de Catégorie J");

Les Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie J, sont dénommées ensemble ci-après les "Parts Sociales", chacune étant ci-après dénommée une "Part Sociale".

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégorie(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie de Parts Sociales J).

En cas de réduction du capital social par le rachat en vue de son annulation subséquente d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.2), ladite Catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur montant de détention dans chaque Catégorie, au Montant Disponible au prorata de leur participation dans ladite Catégorie et chaque détenteur de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée rachetée en vue de son annulation subséquente percevra de la Société un montant égal à la Valeur d'annulation par part sociale pour chaque Part sociale qui lui est rachetée.

Les Parts Sociales ainsi rachetées seront immédiatement annulées conformément aux exigences de la Loi sur les Sociétés.

Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société.

Chacun des Associés accepte par les présentes les termes et conditions du rachat de ses Parts énoncés dans les Statuts et à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société rachète à son (ses) Associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) Associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Instruments convertibles émises ou qui seront émises par la Société peuvent être agrafés aux parts sociales de la Société, conformément aux termes et conditions de ces instruments convertibles.

Dans le cas d'une augmentation de capital, chaque associé aura le droit d'exercer son droit à la souscription de nouvelles parts au prorata de sa, à l'époque, participation existante dans la Société. Dans la mesure où l'associé n'exerce pas ce droit, les autres associés auront le droit de souscrire à toute part ainsi non souscrites au prorata de leur détention d'parts, entraînant une dilution pour l'associé qui n'exerce pas pleinement son droit à la souscription pour les parts conformément à ce qui précède.

Art. 7. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ("l'Assemblée générale") délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son porteur à une part des actifs et bénéfices de la Société, qui pourrait être décidée par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions énoncées dans la Convention d'Associés, le cas échéant.

Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

Art. 9. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés.

Art. 10. Transfert des parts et registre des associés. Excepté pour les transferts conformément à l'article 10.3 et l'article 11 (ou suite à la destitution d'un administrateur de portefeuille conformément aux termes de toute Convention d'associés, selon le cas), l'Associé minoritaire ne doit pas être autorisé à transférer ou laisser passer la totalité ou partie de ses parts ou autres instruments / intérêts dans la Société à une autre personne ou entité, sans le consentement écrit préalable des Associés majoritaires, étant entendu que ce consentement ne peut être indûment refusé si le transfert proposé est réalisé pour des

raisons fiscales ou des modifications législatives et que le cessionnaire doit adhérer à cet accord avec tous les droits et obligations qui en découlent.

Sauf disposition contraire dans les présentes, toute cession de parts ou d'autres instruments / intérêts dans la Société à un non-associé est soumise à l'approbation préalable des associés de la Société, représentant au moins 75% du capital social de la Société aux fins de l'article 189 de la Loi sur les sociétés. Dans la mesure où l'associé se conforme aux dispositions du présent Accord eu égard à un projet de cession de parts, chaque associé s'engage à voter en faveur du transfert à l'assemblée générale des associés.

Nonobstant les dispositions des articles 10.1 et 10.2, un associé a le droit de transférer, dans le même temps toutes (et pas moins que la totalité) ses parts à l'Affilié, à condition que l'Affilié qui acquiert les parts assume tous les droits et responsabilités de l'associé cédant en vertu de toute Convention d'associés en devenant un associé de toute convention d'Associés et en prenant la place de l'associé cédant et à condition que l'Affilié reste un Affilié de l'Associé pendant toute la durée de toute Convention d'associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instrument convertibles concernés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 11. Sortie. Si les Associés majoritaires (les "Vendeurs"), reçoivent une offre d'un tiers (comme possiblement expliqué plus en détails dans toute Convention d'associés, le cas échéant) eu égard à l'achat de leurs parts, les Vendeurs doivent informer à un Associé détenant l'Associé minoritaire (la "Partie destinataire") d'une telle offre, sous réserve des dispositions de toute Convention d'associés, le cas échéant. La Partie destinataire a alors le droit, mais non l'obligation d'exiger que ses parts soient achetés dans les mêmes termes et conditions et en même temps que des parts du Vendeur, sous réserve des dispositions de toute Convention d'associés de parties cédantes l'accord, selon le cas. Dans le cas où la tierce partie n'est pas intéressée par l'achat de toutes les parts proposées de la sorte, chaque Associé concerné doit être autorisé à vendre autant de parts lui appartenant que le nombre total de parts que la tierce partie envisage d'acheter sur une base pro rata relative à leur participation actuelle.

Afin d'exercer le droit de sortie, l'Acheteur doit envoyer une notification de sortie aux Vendeurs avec copie au Conseil de gérance en précisant l'application du droit de sortie. Cette notification doit être envoyée dans les vingt (20) jours ouvrables après avoir été notifié par le Vendeur de la réception d'une offre, conformément aux termes dudit article 11.

Art. 12. Droits de transfert. Si une offre est faite par une tierce partie (comme possiblement expliqué plus en détails dans toute Convention d'associés, le cas échéant) pour acquérir une participation dans la Société, tous les Associés majoritaires (les "Associés transférant") ont le droit d'exiger de l'Associé minoritaire (l'"Associé transmis") de vendre ses parts et autres instruments / intérêts dans la Société (y compris mais non limité à tout prêt d'associé) sur une base pro rata. Ce dit droit de transfert doit être réalisé selon les mêmes termes et conditions que le transfert des parts des Associés transférant, étant toutefois expressément convenu que l'Associé transmis ne sera tenu de fournir les déclarations et garanties quant à la propriété de ses parts et de la fait que ces derniers sont libres de toute charge. Afin d'exercer le droit de transfert, les Associés transmettant doivent envoyer un avis de transfert à l'Associé transféré avec copie au Conseil de gérance en précisant l'application du droit de transfert. L'Associé transféré qui reçoit cette notification accepte irrévocablement d'agir raisonnablement pour soutenir les Associés transmettant afin d'effectuer le transfert conformément à l'offre et de transférer toute part lui appartenant ou autres instruments / intérêts dans la Société à l'offre ou sur les termes et conditions et à la date devant être mentionnée dans la notification de transfert, mais pas plus tôt que quinze (15) jours ouvrables après livraison de la notification de transfert.

Art. 13. Issuance of new securities - Pre-emption Rights. Tout associé doit être autorisé à participer sur une base proportionnelle, à l'émission des nouveaux titres (parts, dettes, instruments hybrides ou autres), que ce soit au niveau de la Société ou tout autre niveau au sein de la structure.

Titre III. Gérance

Art. 14. Gérance. La Société est gérée par au moins quatre (4) Gérants, obligatoirement divisés en deux différentes classes, à savoir "Gérants de Classe A" et "Gérants de Classe B", respectivement.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés de la Société.

La majorité des Associés aura le droit de proposer à la nomination deux (2) Gérants de Classe A. Dans le cas où le Gérant nommé sur proposition de tout Associé démissionne pour une raison quelconque, l'Associé concerné aura le droit de désigner le remplaçant du Gérant démissionnaire. Il est entendu que le remplaçant d'un Gérant qui a démissionné, nommé

sur proposition de l'Associé Minoritaire doit résider professionnellement à Luxembourg. Sous réserve des dispositions de toute Convention d'Associés, le cas échéant, tant qu'aucun événement n'a eu lieu et que l'Associé minoritaire n'est pas en Défaut de Paiement, il est en droit de proposer la nomination d'au moins un (1) Gérant de Classe B qui doit résider professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée Générale peut, à tout moment et à son gré, retirer et remplacer tout Gérant, sous réserve de ce qui précède.

Les Gérants sont rééligibles. En cas de vacance d'un gérant, l'Assemblée Générale de la Société sera convoquée dans les trois (3) Jours Ouvrables.

Le mandat des Gérants commence dès leur élection à l'assemblée générale annuelle des Associés et se termine à la prochaine assemblée générale annuelle des Associés et tout Gérant peut être réélu sans limitation. Les Gérants n'ont pas le droit de recevoir de rémunération de la Société pour leur travail accompli en leur qualité de Gérant. Tous les coûts et frais de participation au Conseil encourus par un Gérant engagé au service d'un Associé seront supportés par cet Associé.

Le Conseil désignera parmi ses membres le Président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le Président pourra présider toutes les réunions du Conseil. En cas d'absence du Président, le Conseil pourra être présidé par un Gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil.

Les réunions du Conseil se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le Conseil. Les réunions du Conseil ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour chaque Conseil, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins quarante-huit (48) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans la convocation. Les réunions du Conseil se tiendront valablement sans convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés. Chaque Gérant peut renoncer à cette convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du Conseil. Les réunions du Conseil se tiennent au Luxembourg. Chaque Gérant peut renoncer à cette convocation.

Une réunion du Conseil se tient au moins une fois par an (chacune une "Réunion du Conseil") afin d'examiner et approuver les Investissements Envisagés et les recommandations de l'Administrateur du Portefeuille. Le Conseil est convoqué au moins dix (10) jours à l'avance par convocation écrite.

Chaque Gérant peut prendre part aux Réunions du Conseil en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre Gérant pour le représenter.

Le Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants.

Nonobstant toute disposition contraire, les Gérants peuvent assister à une Réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. La participation à une réunion du Conseil par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions prises en Réunion du Conseil et portent la date de la dernière signature. Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, e-mail, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Pour éviter tout doute, il existe un quorum à la présence énoncé dans le présent paragraphe, même si un Gérant présent (ou représenté) est empêché de voter en raison d'un conflit d'intérêts.

Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité simple des voix des Gérants présents ou représentés, sauf disposition contraire prévues par la Loi sur les Sociétés, par ces Statuts ou par toute Convention d'Associés. Nonobstant ce qui précède, toute Décision Majeure nécessite un vote en faveur de la décision par la majorité des Gérants, y compris le vote favorable d'au moins un (1) Gérant de Classe A.

Pour aussi longtemps qu'aucun événement n'ait eu lieu et que l'associé Minoritaire n'est pas en défaut, et sous réserve des dispositions de toute Convention d'Associés, le cas échéant, toute modification des Statuts de l'une des Filiales qui n'est pas conforme à toute Convention d'Associés et qui peut porter atteinte aux droits de l'Associé Minoritaire aux termes de toute Convention d'Associés devra être adoptée à la majorité simple des voix des Gérants, y compris le vote affirmatif d'au moins un (1) Gérant de Classe A et (ii) un (1) Gérant de Classe B.

Les délibérations de chaque réunion du Conseil sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les Gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le Président ou par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Art. 15. Pouvoirs des Gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou ces Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ou (iii) par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil.

Art. 17. Subdélégation et mandats. Le Conseil peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être Associés ou Gérants de la Société.

Le Conseil, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 18. Rémunération des gérants. La rémunération des Gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers Gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Responsabilités des Gérants. Le Gérant ou les Gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Titre IV. Assemblée générale des Associés

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale annuelle se tient comme requis par la Loi sur les Sociétés. L'Associé qui détient au moins 15% du capital social de la Société peut demander au Conseil de convoquer une l'assemblée générale extraordinaire. Les Assemblées Générales sont convoquées à la suite de la résolution prise par le Conseil ou autrement en conformité avec la Loi sur les Sociétés.

A moins qu'une décision ne soit adoptée conformément à l'article 21 paragraphe 9, les décisions doivent être adoptées en Assemblée Générale.

Les associés doivent être convoqué à l'Assemblée Générale par le Conseil. Le Conseil devra convoquer une Assemblée Générale sur requête des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Toutefois, tout associé présent à l'Assemblée Générale sera considéré comme ayant reçu une convocation valable.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion de capital social représentée.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les associés votent par écrit et doivent retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le conseil de gérance. Chaque gérant peut effectuer le décompte des votes. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale des associés et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'Assemblée Générale est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

L'Assemblée Générale se tient au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. L'Assemblée Générale ne peut se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'Assemblée Générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Aussi longtemps qu'aucun événement de la cause a eu lieu et que l'Associé Minoritaire n'est pas en défaut et sous réserve des dispositions de toute Convention d'Associés, le cas échéant, toute modification importante des Statuts qui ne sont pas en ligne avec toute Convention d'Associés et qui peut porter atteinte aux droits des Associés Minoritaires en vertu du présent Accord nécessitera le vote affirmatif de la majorité des associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, y compris le vote affirmatif de l'Associé Minoritaire.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent les bénéfices nets. Cinq pourcents (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcents (10 %) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Chaque année où la Société décide de faire des distributions de dividendes, tirées de bénéfices nets et de réserves disponibles issues de bénéfices non répartis, y compris tout compte de primes d'émissions, les détenteurs de Parts Sociales reçoivent en priorité un dividende préférentiel calculé comme suit et distribué dans l'ordre suivant:

i. d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, puis,

ii. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux, puis,

iii. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux, puis,

iv. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux, puis,

v. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux, puis,

vi. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux, puis,

vii. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux, puis,

viii. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux, puis,

ix. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I sont autorisés à recevoir des dividendes préférentiels à l'égard de cette année dans un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux, puis,

x. le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité au prorata aux détenteurs des Catégories de Parts Sociales en partant de la dernière dans l'ordre alphabétique (d'abord les Parts Sociales de Catégorie J, s'il n'y a pas de Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales de Catégorie A).

En outre, le Conseil, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état des comptes préparé par le Conseil, selon le cas, montrant qu'à une date de pas plus de deux mois avant la décision du Conseil, selon le

cas, des bénéfices suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer aux réserves indisponibles établies conformément à la Loi sur les Sociétés ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne peut faire l'objet d'une liquidation pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut faire l'objet d'une liquidation à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale qui délibère dans les conditions prévues par la modification des Statuts.

Art. 24. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Toute liquidation sera répartie entre les associés en conformité avec les termes de toute Convention d'Associés, le cas échéant.

Titre VII. Loi applicable

Art. 25. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide que le mandat d'Eric Douglas MARTINSSON et Fabian NEUENSCHWANDER en tant que gérants de classe A de la Société et de Karol MAZURKIEWICZ et Alena SCHLUENZ en tant que gérants de classe B de la Société prendra fin à la prochaine Assemblée Générale annuelle de la Société.

Coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en conséquence de ces résolutions sont estimés à six mille euros (EUR 6.000).

Déclarations

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 décembre 2015. 2LAC/2015/27610. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 December 2015.

Référence de publication: 2015210880/1424.

(150235808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Ayam Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.073.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 juin 2015

Elle décide de remplacer au poste de commissaire la société HMS Fiduciaire par la société Fiduciaire Internationale SA ayant son siège social à 7, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 34.813. Son mandat débutera avec les comptes annuels clôturés au 31/12/2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018 approuvant les comptes annuels clôturés au 31/12/2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016001832/13.

(160000603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

B.V. Feldrien Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.870.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Baptiste Dupuy avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Olivier Marbaise, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 7A rue Stümper, L-2557 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 7A rue Stümper, L-2557 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001833/22.

(160000084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.947.

Contrat de cession de parts du 29 juin 2015

La société BIOMET EUROPE HOLDINGS LLC enregistrée au registre de commerce de Delaware ayant son siège social au 2711 Centerville Rd Ste 400, Wilmington DE 19808, a cédé la totalité de ses parts, soit 98.685 parts à la société ZIMMER BIOMET US 2 HOLDING INC. enregistrée au registre de commerce de Delaware ayant son siège social au 345 East Main Street, Warsaw, Indiana 46580

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Biomet Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016001839/16.

(160000362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Bolea Capital Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 160.324.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 décembre 2015

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle, 33, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg au 6, rue Dicks L-1417 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001841/12.

(160000105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Bet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.354.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement à Bertrange le 15 décembre 2015 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que 2 nouveaux administrateurs ont été nommés à la date de ce jour dont détail ci-après:

1. La société CRITERIA S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (RCS Luxembourg: B 97199), Monsieur Gabriel JEAN, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agissant en sa qualité de représentant permanent.

2. La société PROCEDIA Sarl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (RCS Luxembourg: B 97164), Madame Catherine DE WAELE, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agissant en sa qualité de représentante permanente

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2018.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions circulaires adoptées en date du 15 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte également dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé au poste de Président du Conseil d'Administration de la société à compter de ce jour.

En qualité d'administrateur et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les statuts de la société.

Bertrange, le 15 décembre 2015.

Pour BET S.A.

Référence de publication: 2016001859/29.

(150241132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

BMBG Bond Finance GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.755.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 16 décembre 2015

En date du 16 décembre 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2016:

* Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN

* Monsieur Jörg WITTIG

* Monsieur Davor PRANJIC

* Monsieur Thilo OLDIGES

* Monsieur Manuel HEINZ

* Monsieur Jean DOHRMANN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

BMBG Bond Finance GP S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2016001864/23.

(150241220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

BMBG Bond Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.849.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé gérant commandité de la Société en date du 16 décembre 2015

En date du 16 décembre 2015, l'associé gérant commandité de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2016:

* Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN

* Monsieur Jörg WITTIG

* Monsieur Davor PRANJIC

* Monsieur Thilo OLDIGES

* Monsieur Manuel HEINZ

* Monsieur Jean DOHRMANN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

BMBG Bond Finance S.C.A.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2016001865/21.

(150241219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Bolea Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.544.

—
Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société Bolea Capital S.A. (RCS B.142544 - matricule 2011 2413 406). Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire au niveau du registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Véronique Meisch.

Référence de publication: 2016001868/11.

(160000104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Bougie Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.264.

—
EXTRAIT

- L'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63.143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Stanislas BUNETEL, démissionne avec effet au 29 décembre 2015 du conseil d'administration de la société BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF.

- L'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 86.086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Giacomo DI BARI, démissionne avec effet au 29 décembre 2015 du conseil d'administration de la société BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF.

- L'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63.130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Madame Magali MICHELETTI, démissionne avec effet au 29 décembre 2015 du conseil d'administration de la société BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF.

- Le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B- 63.115, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, démissionne avec effet au 29 décembre 2015 de la société BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pour: BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF

Société anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016001869/25.

(150241085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Brembo Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.868.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 30 décembre 2015, de l'administrateur et Président du Conseil d'administration:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BREMBO CORPORATE S.A.

Référence de publication: 2016001871/12.

(150240977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Catore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 191.087.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2015

Première résolution

L'assemblée générale l'assemblée générale prend acte et révoque Monsieur Justin DOSTERT, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme de la société «Fid-World Management S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 332-334, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 198.025, en tant que commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2016001916/16.

(150241279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Modus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.520.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire résidant à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Gérald MARIE, né le 26 juillet 1950 à Paris 18e Arrondissement, résidant à POL XXIX CASA LINDA 11040, 07839 ESCUBELLS, Espagne,

ici dûment représentée par Florent BRUNET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 décembre 2015 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MODUS CONSULTING S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également acquérir, administrer et gérer, par location ou autrement, tous immeubles et biens immobiliers.

La société peut encore développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a encore pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil et d'assistance administrative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31 000 EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de mille euros (1000 EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. A ce sujet, tous les actionnaires actuels et à venir devront obligatoirement se conformer à la loi du 28 juillet 2014.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^{ème} mardi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2016.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, «Gérald MARIE» prénommé, déclare souscrire trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (31 000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille trois cent cinquante euros (1.350,-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

2. Est (sont) nommé(s) administrateur(s) de la société:

- Monsieur Gérald MARIE, né le 26 juillet 1950 à Paris 18e Arrondissement, résidant à POL XXIX CASA LINDA 11040, 07839 ESCUBELLS, Espagne

Son (leurs) mandat(s) prendra(ont) fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

3. Est nommé Commissaire aux comptes de la société:

«DATA GRAPHIC S.A.», ayant son siège au 8, rue Heinrich HEINE à L-1720 LUXEMBOURG (RCS Luxembourg B 42 166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Guillaume J. Kroll, L-1720 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signés: F. BRUNET, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29196. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015209023/157.

(150235506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Apax Global Alpha (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.580.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Apax Global Alpha Limited, governed by the laws of the Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, bâtiment East Wing, BGU-GY1 3 PP Les Banques, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registered Company Registry under number 59939,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Apax Global Alpha (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 196580 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on April 24, 2015 by and before Blanche MOUTRIER, residing in

Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1658 on July 4th 2015.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That Facts Services S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies' Register under number B 98790, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the “Liquidator”).

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's managers for the accomplishment of their mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Apax Global Alpha Limited, constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, bâtiment East Wing, BGU-GY1 3 PP Les Banques, St Peter Port, Guernsey, enregistré auprès de Guernesey Registered Company Registry sous le numéro 59939,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Apax Global Alpha (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 196.580 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 24 avril 2015 par Maître Blanche MOUTRIER notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1658 du 04 juillet 2015.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

Que Facts Services S.A., une société anonyme de droit Luxembourg, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B98790, est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26642. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015209598/167.

(150236214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Atlantic-Mediterranean Hotels & Resorts SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.697.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 décembre 2015 que Monsieur Matthijs BOGERS a été nommé en tant que Président du conseil d'administration.

De plus, il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 23 décembre 2015 que:

- Madame Mombaya KIMBULU a démissionné de son mandat d'administrateur;
- Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016001791/17.

(160000602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Eurolactis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.726.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que:

Monsieur Giovanni La Forgia a présenté sa démission en tant qu'administrateur A de la société avec effet au 31 décembre 2015

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016002007/12.

(150240995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

EC Capital Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 172.802.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 27 Novembre 2015 à 11.00 heures.**Première résolution*

Décision de transférer le siège social de la société du L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Deuxième résolution

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes:

FIN-CONTRÔLE S.A, R.C.S. Luxembourg B 42.230 ayant pour adresse professionnelle L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll.

Troisième résolution

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., R.C.S Luxembourg B 177770 ayant pour adresse professionnelle L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/01/2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016002844/23.

(160000924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Tulsa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.887.

—
En date du 28 décembre 2015, tous les associés de la société ont transféré toutes les parts qu'ils détenaient dans la société à OsteoIntegration Materials LLC, ayant son siège social situé au Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington 19801, Delaware, États-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware sous le numéro 4328004.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

*Pour Tulsa Luxembourg S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2016003311/15.

(160000752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.